

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 358 faisant remise gracieuse à M. Matkorich du 2e semestre de sa patente de 1960.

n° 358

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 décembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 20 novembre 1882, sur le régime financier des Colonies

Vu la demande de remise gracieuse de patente formulée par M, Matkovich pour la patente du Lloyd autrichien dont il était le représentant

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 29 décembre 1906.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait remise gracieuse à M. Matkovich de la somme de cent francs montant du 2e semestre de la patente imposée au Lloyd autrichien dont il est le représentant dans la Colonie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.